



Rapport sur le service d'élimination des déchets ménagers et assimilés - Année 2009

1 – Présentation de la Collectivité Territoriale

Les statuts prévoient que la CC assure la compétence de gestion des déchets ménagers et associés, depuis le 01/01/2005.

En 2009, la Communauté de Communes exerce cette compétence pour ses 7 villes adhérentes.

2 – Organisation générale du service public de collecte des déchets

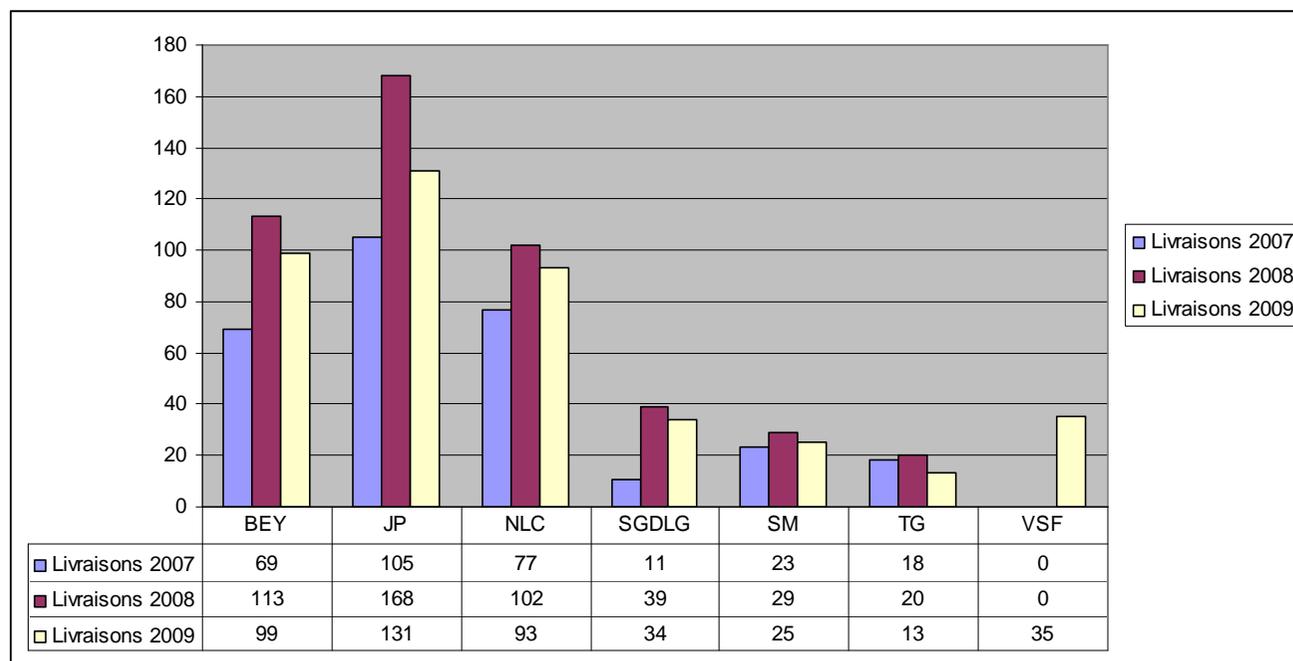
2 – 1 Principales caractéristiques

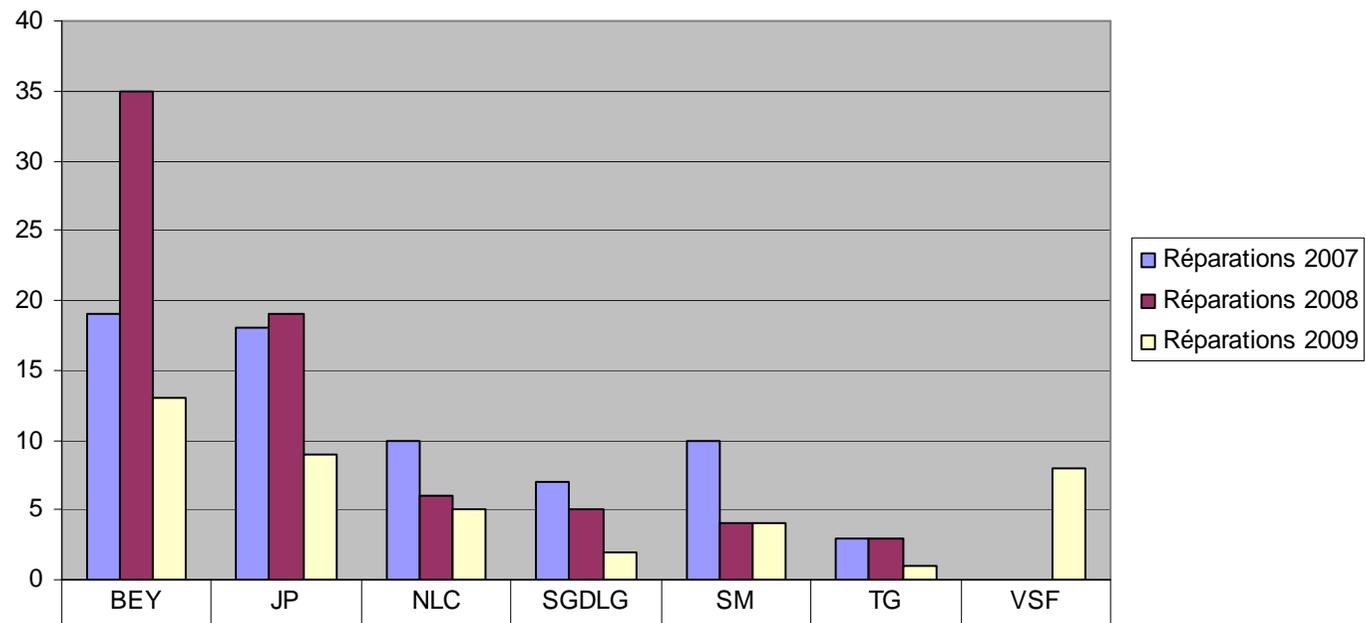
	Beynes	Jouars-Pontchartrain	Neauphle-le-Château	Saint-Germain-de-la-Grange	Saulx-Marchais	Thiverval-Grignon	Villiers-Saint-Frédéric
Ordures Ménagères	Porte à porte C2	Porte à porte C2	Porte à porte C2	Porte à porte C1	Porte à porte C1	Porte à porte C2	Porte à porte C2
Verre	Apport volontaire	Apport volontaire	Porte à porte C0,5	Apport volontaire	Apport volontaire	Porte à porte C0,5	Apport volontaire
Emballages	Porte à porte C1	Porte à porte C1		Porte à porte C1	Porte à porte C1		Porte à porte C1
Papier	Apport volontaire	Apport volontaire		Apport volontaire	Apport volontaire		Apport volontaire
Emballages / papiers mélangés			Porte à porte C1			Porte à porte C1	
Déchets verts	Déchèterie	Porte à porte C1 37 semaines	Porte à porte C1 37 semaines	Porte à porte C1 37 semaines	Porte à porte C1 37 semaines	Porte à porte C1 37 semaines	Porte à porte C1 37 semaines
Encombrants	Porte à porte Mensuel	Porte à porte Mensuel	Porte à porte Trimestriel	Porte à porte Trimestriel	Porte à porte Trimestriel	Porte à porte Trimestriel	Porte à porte Trimestriel
Déchets toxiques	Déchèterie	Eco-bus	Eco-bus		Eco-bus	Eco-bus	Eco-bus
Gravats	Déchèterie	Déchèterie					Bennes

2 - 2 Le service maintenance

Depuis le 1er janvier 2007, suite à une décision du Bureau Communautaire, la Communauté de Communes a pris en régie directe la maintenance des bacs et conteneurs.

Régulièrement, un état récapitulatif des interventions, ville par ville, est transmis aux membres de la Commission « Déchets Ménagers ». De 2007 à 2009, les interventions se décomposent de la façon suivante :





■ Réparations 2007	19	18	10	7	10	3	0
■ Réparations 2008	35	19	6	5	4	3	0
■ Réparations 2009	13	9	5	2	4	1	8

2 - 3 Projet de déchèterie intercommunale

Le Conseil communautaire prévoit la réalisation d'une déchèterie intercommunale, pour collecter les déchets qui ne le sont pas en porte à porte. Le principe général retenu par les élus est celui d'une plateforme surélevée créée par des modules de bétons avec deux rampes d'accès, avec un local d'accueil pour le gardien.

Le terrain proposé pour l'implantation de la déchèterie se situe sur la Commune de Villiers Saint Frédéric, jouxtant le terrain du SIARNC et le parking du Lycée Viollet le Duc. Il s'agit d'une parcelle appartenant à la Commune de Villiers Saint Frédéric d'une superficie totale d'environ 10 500m². Sur cette parcelle, environ 3 500m² pourraient être affectés pour la construction de la déchèterie.

L'Avant-Projet Sommaire de la déchèterie est validé par les membres de la commission « déchets ménagers », qui le proposent au Conseil communautaire du 12 novembre 2008.

Les résultats des études de sol communiqués à Cœur d'Yvelines en fin d'année 2008 ne permettent pas d'envisager la création d'un tel équipement sans prendre de dispositions particulières. En effet, le sol s'avère instable, et les études révèlent la présence de vases, boues et terres de remblai. Les élus du bureau communautaire ont demandé de nouvelles études.

Les résultats de ces études de sols sont communiqués à cœur d'Yvelines. Le projet peut être modifié pour intégrer les difficultés techniques découvertes lors des prélèvements de sols. Une solution technique est validée : il s'agit d'implanter des inclusions dans le sol et d'en réaliser sous les modules en béton, les dalles de réception des bennes et la voirie.

Une procédure d'appel d'offres est engagée par Avis d'appel public à la concurrence paru le 29/07/2009. La Commission d'Appel d'offres attribue le marché au groupement d'entreprise JEAN LEFEBVRE – SOLETANCHE. Le Conseil Communautaire du 16/09/09 autorise le Président à notifier le marché à ce groupement (délibération n°09-025).

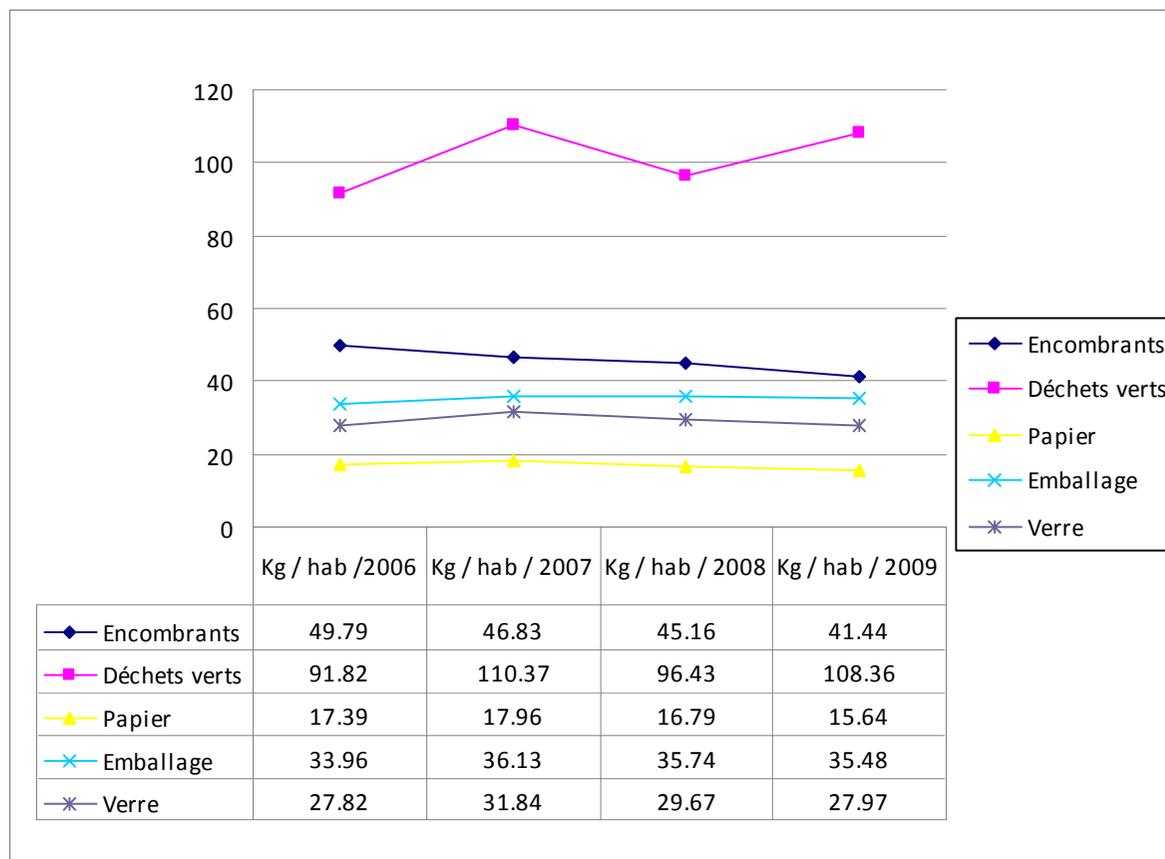
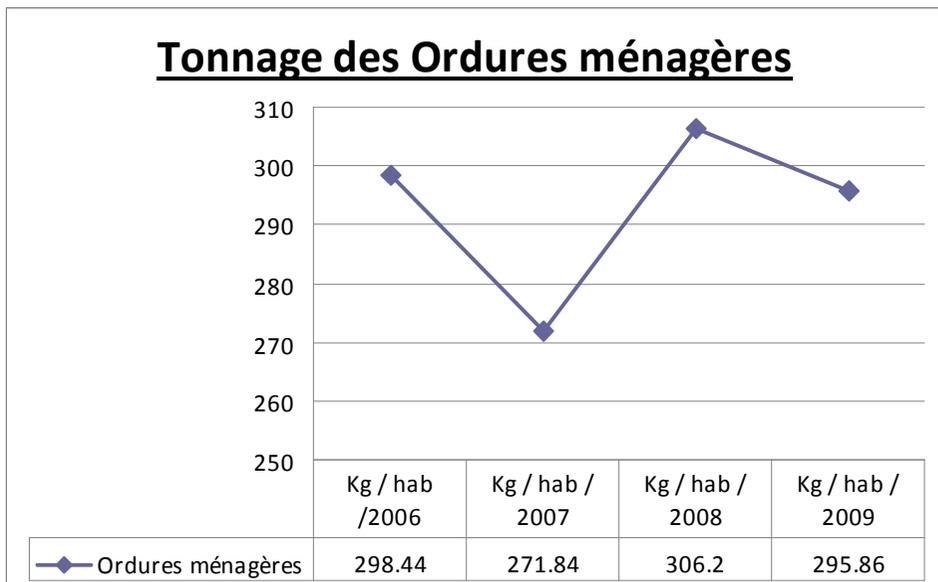
La déclaration d'installations classées soumise aux dispositions du code de l'environnement est adressée aux services de l'Etat, qui l'ont enregistrée.

Le terrain est divisé, conformément à l'avant projet validé par Cœur d'Yvelines.

Les travaux de préparation du sol sont engagés en septembre.

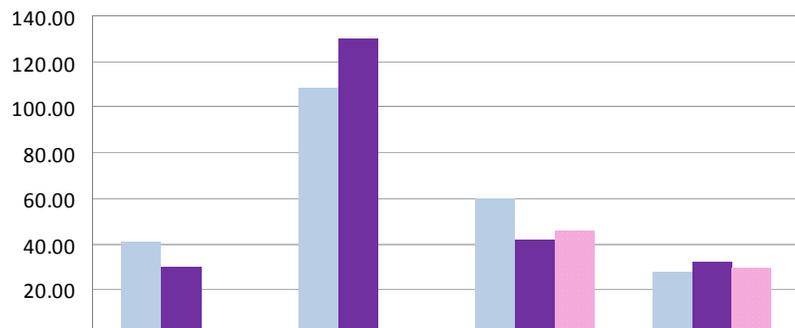
Un riverain demande en octobre alors la suspension des travaux – il argumente pour cela le manque de documents d'urbanisme. Les travaux sont alors suspendus – le référé est attendu pour le début de l'année 2010. Cœur d'Yvelines et le Conseil municipal de Villiers-Saint-Frédéric devront en 2010 résoudre les difficultés d'urbanisme rencontrées, pour que les travaux puissent reprendre.

2 - 4 Les tonnages principaux



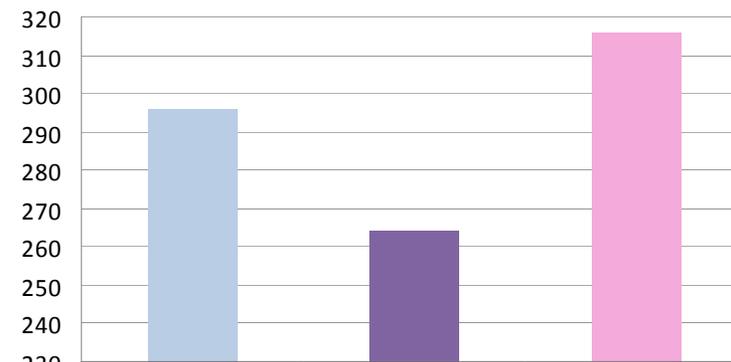
CC Cœu

Tonnage moyen des déchets au niveau national et communal



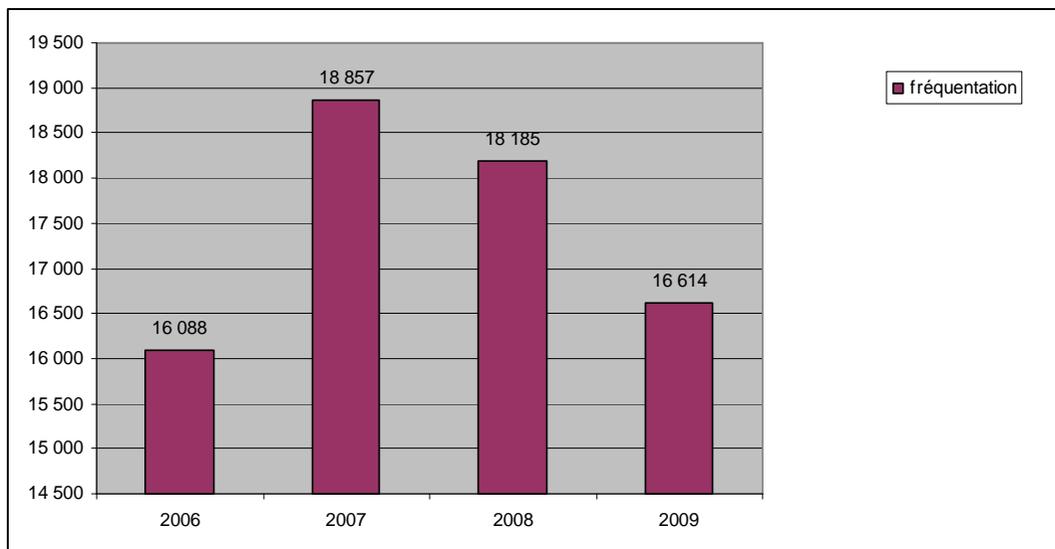
	Encombrants	Déchets Verts	Papier - Emballage	Verre
CCCY Kg / hab / 2009	41.44	108.36	59.60	27.97
SIEED kg / hab / 2009	29.9	130	42.02	32.37
ADEME kg / hab / 2007			46	29

Comparatif du Tonnage des Ordures Ménagères au niveau national et communal



	CCCY Kg / hab / 2009	SIEED kg / hab / 2009	ADEME kg / hab / 2007
Ordures Ménagères	295.86	264.34	316

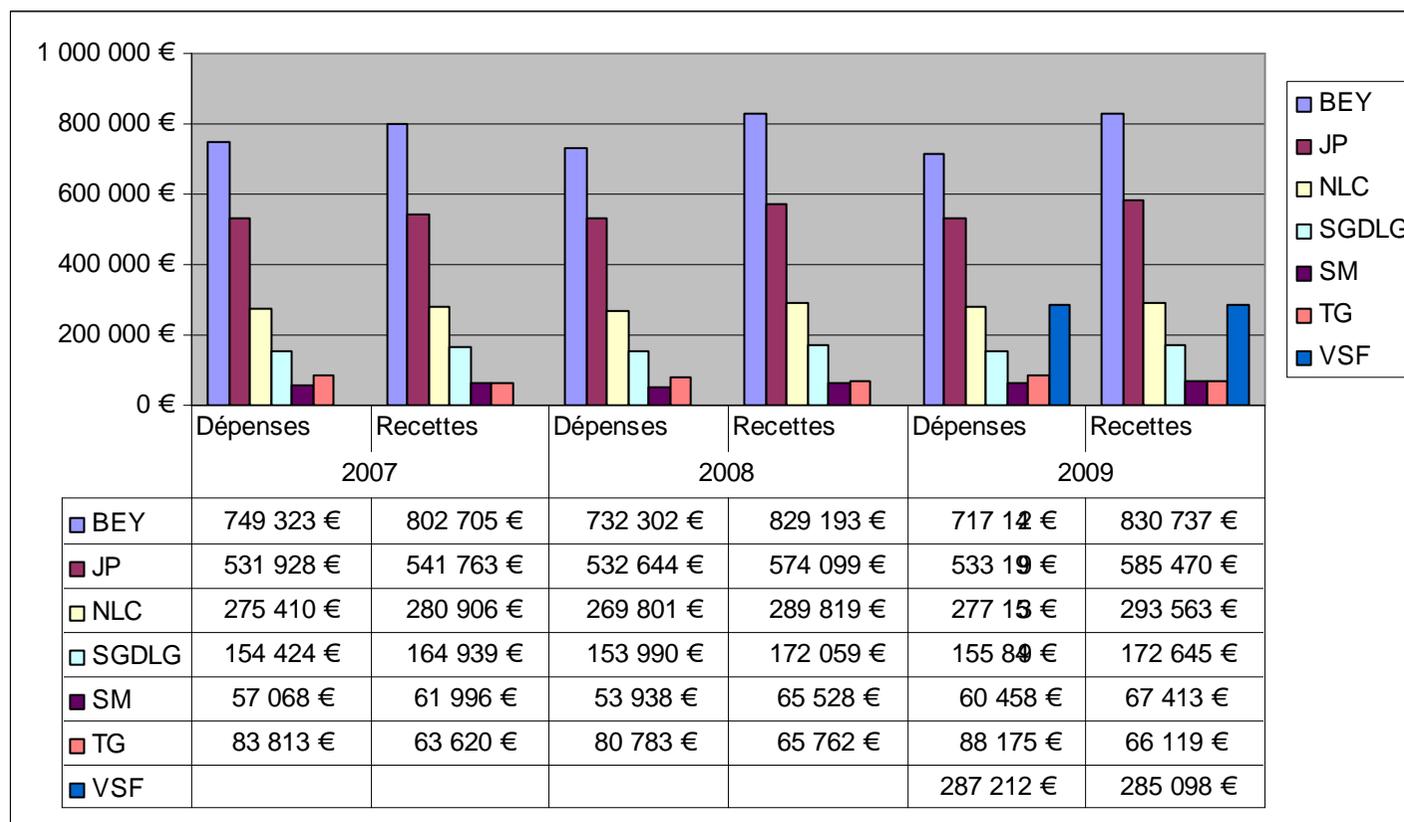
2 – 5 Déchèterie de Beynes



3 – Aspect financier

Dépenses et recettes : répartition par ville adhérente

Depuis 2007, dépenses et recettes exécutées liées à la compétence « gestion des déchets ménagers » :



La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Par délibération du 15/12/04, le Conseil Communautaire institue un zonage sur l'ensemble du périmètre du territoire de la CC.

Chaque année, les taux des Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères sont fixés par délibération.

